

Programme détaillé pour la formation traditionnelle ou Conduite Supervisée (C.S):

1. Le déroulement de cette formation :

Pour le code ou Epreuve Théorique Générale (E.T.G) : Immédiatement après votre inscription dans notre auto-école, vous allez vous consacrer à l’apprentissage du code de la route, afin de pouvoir vous présenter à l’examen et de le passer avec succès, avec un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

Notre forfait cours de code illimités vous permet l’apprentissage de la réglementation routière et des comportements par le biais de cours spécifiques destinés à vous faire maîtriser les différents points qu’il est essentiel de connaître (signalisation, priorités, croisements et dépassements, conduite sur autoroute, véhicule et conducteur…) et de vous entraîner sur des séries type examen de 40 questions avec correction pédagogique et des séries thématiques de 20 questions (stationnements, visibilité et éclairage, règles de circulation, notions pratiques…), spécifiquement ciblées pour vous permettre d’améliorer vos points faibles.

1. L’apprentissage de la conduite traditionnelle :

Pour la conduite traditionnelle il faut minimum 20h de conduite avec le formateur et valider les 4 étapes de votre programme de formation à la conduite automobile (REMC) qui est de maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul, appréhender la route et circuler dans des conditions normales, circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin la dernière étape c’est de pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.Toutefois la durée de votre formation dépend :

* De l’évaluation de départ obligatoire qui indique le volume prévisionnel et personnalisé de votre formation,
* Du temps d’apprentissage nécessaire pour valider l’ENSEMBLE des 4 étapes du programme de formation REMC.
* A la fin des 20h de conduite le moniteur fera un bilan de la formation afin de voir si le niveau est atteint pour être présenté à l’examen du permis ou s’il faut reprendre quelques heures pour être prêt.

Toutes les leçons de conduite se déroulent à bord du véhicule auto-école et ce, dès l’évaluation. Le programme suivi ensuite est celui détaillé dans le programme de formation REMC.

1. Pour la Conduite Supervisée ou C.S :

C’est la même formation de base que pour le Permis B (code + 20h de conduite minimum), mais avec la possibilité, après un rendez-vous préalable avec le ou les accompagnants de conduite, de conduire en supervisée, sans un minimum de temps ou de kilométrage. L'élève majeur se donne toutes les chances d'obtenir son permis B. Grâce à un accompagnement personnalisé, il pourra acquérir les bons réflexes au volant. Cette alternative est similaire à la conduite accompagnée. La différence est simple : l'élève est ici majeur par contre cette formation n’offre pas les mêmes avantages que la conduite accompagnée mais elle permet néanmoins d’améliorer les compétences de l’élève avant l’examen du permis de conduire.

.Dans notre auto-école, nous veillons à ce que vous appréhendiez confiant l'examen du permis de conduire. En effet, ce n'est pas parce que vous n'avez pas commencé en étant jeune que vous aurez plus de difficultés au volant ! Si cela se révèle nécessaire toutefois, nous pourrons rallonger le nombre d'heures minimum, qui est traditionnellement de 20 heures.

Programme détaillé pour la formation code et conduite accélérée :

1. Le déroulement de cette formation :

Pour le code ou Epreuve Théorique Générale (E.T.G) : Immédiatement après votre inscription dans notre auto-école, vous allez vous consacrer à l’apprentissage du code de la route sur une semaine du lundi au vendredi selon les dates disponible, afin de pouvoir vous présenter à l’examen et de le passer avec succès, avec un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

Cette formule permet de capitaliser au mieux les connaissances que vous acquerrez au fil de chaque leçon. Grâce à un stage code accéléré, vous serez immergé au sein d’une équipe motivée dans laquelle chaque personne désire ardemment passer, et obtenir, son examen.

Comme le code traditionnel notre forfait cours de code illimités vous permet l’apprentissage de la réglementation routière et des comportements par le biais de cours spécifiques destinés à vous faire maîtriser les différents points qu’il est essentiel de connaître (signalisation, priorités, croisements et dépassements, conduite sur autoroute, véhicule et conducteur…) et de vous entraîner sur des séries type examen de 40 questions avec correction pédagogique et des séries thématiques de 20 questions (stationnements, visibilité et éclairage, règles de circulation, notions pratiques…), spécifiquement ciblées pour vous permettre d’améliorer vos points faibles.

Cependant cette semaine de stage ne ressemble pas au cours de code traditionnel, elle est présentée par l'un de nos formateurs, qui sera la pour vous aider, vous expliquer tout sur le code de la route en seulement 1semaine tout ça avec une ambiance agréable.

1. L’apprentissage de la conduite accélérée :

Chaque leçon de conduite sera effectuée en binôme avec un autre élève afin de répondre à vos exigences en termes de temps. Les deux élèves conduiront 20h sur une base de 40h collective. La semaine de conduite accélérée se fera du lundi au vendredi pareil que le code, il faudra également valider les 4 étapes de votre programme de formation à la conduite automobile (REMC) qui est de maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul, appréhender la route et circuler dans des conditions normales, circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin la dernière étape c’est de pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. Le permis peut s'obtenir en 2 semaines avec une bonne motivation alors foncez ! Il nous reste de la place !

Toutes les leçons de conduite se déroulent à bord du véhicule auto-école et ce, dès l’évaluation. Le programme suivi ensuite est celui détaillé dans le programme de formation REMC.

Programme détaillé pour la formation code accélérée et 20h ou 25h traditionnelle :

1. Le déroulement de cette formation :

Pour le code ou Epreuve Théorique Générale (E.T.G) : Immédiatement après votre inscription dans notre auto-école, vous allez vous consacrer à l’apprentissage du code de la route sur une semaine du lundi au vendredi selon les dates disponible, afin de pouvoir vous présenter à l’examen et de le passer avec succès, avec un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

Cette formule permet de capitaliser au mieux les connaissances que vous acquerrez au fil de chaque leçon. Grâce à un stage code accéléré, vous serez immergé au sein d’une équipe motivée dans laquelle chaque personne désire ardemment passer, et obtenir, son examen.

Comme le code traditionnel notre forfait cours de code illimités vous permet l’apprentissage de la réglementation routière et des comportements par le biais de cours spécifiques destinés à vous faire maîtriser les différents points qu’il est essentiel de connaître (signalisation, priorités, croisements et dépassements, conduite sur autoroute, véhicule et conducteur…) et de vous entraîner sur des séries type examen de 40 questions avec correction pédagogique et des séries thématiques de 20 questions (stationnements, visibilité et éclairage, règles de circulation, notions pratiques…), spécifiquement ciblées pour vous permettre d’améliorer vos points faibles.

Cependant cette semaine de stage ne ressemble pas au cours de code traditionnel, elle est présentée par l'un de nos formateurs, qui sera la pour vous aider, vous expliquer tout sur le code de la route en seulement 1semaine tout ça avec une ambiance agréable.

1. L’apprentissage de la conduite traditionnelle :

Pour la conduite traditionnelle il faut minimum 20h de conduite avec le formateur et valider les 4 étapes de votre programme de formation à la conduite automobile (REMC) qui est de maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul, appréhender la route et circuler dans des conditions normales, circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin la dernière étape c’est de pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.Toutefois la durée de votre formation dépend :

* De l’évaluation de départ obligatoire qui indique le volume prévisionnel et personnalisé de votre formation,
* Du temps d’apprentissage nécessaire pour valider l’ENSEMBLE des 4 étapes du programme de formation REMC.
* A la fin des 20h de conduite le moniteur fera un bilan de la formation afin de voir si le niveau est atteint pour être présenté à l’examen du permis ou s’il faut reprendre quelques heures pour être prêt.

Toutes les leçons de conduite se déroulent à bord du véhicule auto-école et ce, dès l’évaluation. Le programme suivi ensuite est celui détaillé dans le programme de formation REMC.

Programme détaillé pour la formation à la Conduite Accompagnée ou Apprentissage Anticipé de la Conduite (A.A.C):

L’Apprentissage Anticipé de la Conduite permet aux personnes désireuses d’apprendre à maîtriser un véhicule, de recevoir une formation à la conduite basée sur l’acquisition d’expérience en milieu protégé (avec la présence d’un accompagnateur). Il faut avoir minimum 15 ans ou plus, sans limite d’âge, pour pouvoir s’inscrire à cette formation.

1. Les principaux atouts de cette formule :

Choisir une formation A.A.C. c’est avoir 3 chances sur 4 d’obtenir le permis du premier coup (contre 1 chance sur 2 pour ceux suivant la filière traditionnelle, ce qui entraîne une réelle économie financière.

Cette économie joue également en terme d’assurance puisqu’à l’obtention du permis, cette dernière accorde des avantages particuliers à une personne ayant effectué une formation A.A.C : diminution de la surprime jeune conducteur, voire même attribution d’un bonus ! De plus, on récupère 3 points par an (au lieu de deux) durant la période probatoire quin’est que de 2 ans au lieu de 3 ans pour la filière traditionnelle ou supervisée.

Une personne en formation traditionnelle parcourt environ 350 kilomètres avec un moniteur, puis elle roule seule. Une personne en A.A.C parcourt également lors de la formation initiale 350 kilomètres avec un formateur, et y ajoute 3000 kilomètres parcourus avec un adulte expérimenté avant d’être « lâchée » seule sur la route.

Plus on est formé tard, plus on a du mal à apprendre. A 15 ans, un jeune a plus de facilités car il est encore en scolarité. Confronté au cours de la conduite accompagnée à toutes sortes de situations, il acquiert très vite une expérience et devient moins accidentogène. Les parents peuvent ainsi être rassurés après l’obtention du permis puisqu’ils ont pu suivre leur enfant durant l’acquisition de son expérience de jeune conducteur et savent qu’il est capable de s’adapter aux situations variées de conduite qu’il peut rencontrer (pluie, nuit, ville…)

1. Le déroulement de cette formation :

Pour le code ou Epreuve Théorique Générale (E.T.G) : Immédiatement après votre inscription dans notre auto-école, vous allez vous consacrer à l’apprentissage du code de la route, afin de pouvoir vous présenter à l’examen et de le passer avec succès, avec un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

Notre forfait cours de code illimités vous permet l’apprentissage de la réglementation routière et des comportements par le biais de cours spécifiques destinés à vous faire maîtriser les différents points qu’il est essentiel de connaître (signalisation, priorités, croisements et dépassements, conduite sur autoroute, véhicule et conducteur…) et de vous entraîner sur des séries type examen de 40 questions avec correction pédagogique et des séries thématiques de 20 questions (stationnements, visibilité et éclairage, règles de circulation, notions pratiques…), spécifiquement ciblées pour vous permettre d’améliorer vos points faibles.

1. L’apprentissage de la conduite repose sur un parcours en trois étapes :

* Etape 1 : Si l’élève, âgé d’au moins 15 ans, reçoit une formation théorique en vue de l’obtention de l’examen du Code, il reçoit également une formation pratique d’au moins 20 heures obligatoires (voir le programme de formation REMC). Une fois que l’élève a obtenu son examen théorique et une fois que l’enseignant considère que le niveau de conduite est suffisant, l’élève et son/ses accompagnateur(s) assistent à un dernier rendez-vous (le rendez-vous préalable) à l’issue duquel l’auto-école fourni l’attestation de fin de formation initiale nécessaire à l’assureur.
* Etape 2 : Cette phase est celle de la conduite accompagnée. L’élève va conduire en présence d’un accompagnateur qui doit répondre à certaines conditions d’âge et d’expérience (avoir au moins cinq ans de permis de conduire sans annulation, ni suspension sur cette période). L’apprenti conducteur doit alors parcourir 3000 kilomètres sur une période d’un an minimum et de cinq ans maximum (délai de validité du code). Durant cette phase, l’élève et son accompagnateur doivent assister à 3 rendez-vous pédagogiques, 2 au bout de 6 mois de conduite accompagnée (un pratique d’une heure en voiture et un théorique de deux heures en salle de code avec un moniteur diplômé puis à la fin des 1 ans de conduite accompagnée obligatoire le dernier rendez-vous pratique d’une heure en voiture). Ces rendez-vous permettent à l’enseignant d’évaluer la progression de l’élève et l’expérience qu’il a pu acquérir tout en lui donnant des conseils pour la suite.

C’est à l’issue de ces rendez-vous seulement, un an minimum après la date du rendez-vous préalable, alors que l’élève est âgé d’au moins 17 ans, qu’il peut se présenter à l’examen du permis.

* Etape 3 : Lorsque l’élève obtient son permis de conduire, il bénéficie d’une période probatoire de deux ans, au lieu de trois pour un conducteur ayant suivi la formule traditionnelle et évite la surprime « jeune conducteur » lors de sa cotisation à un contrat d’assurance auto.

1. Les points à savoir :

**L’assurance** **:** La conduite accompagnée n’est possible que si l’assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. C’est à l’accompagnateur d’en faire la demande.

Le formulaire figure dans le dossier d’inscription de l’auto-école. En principe, ce document appelé « lettre avenant » sera délivré sans augmentation de cotisation ou de prime. Sachez toutefois que certains assureurs imposent une augmentation de la franchise de remboursement en cas d’accident. L’assureur peut refuser d’accorder cette extension de garantie si l’accompagnateur a déjà été condamné pour un délit routier.

**Le véhicule :** Un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire. Il est réservé à l’usage de l’accompagnateur, donc réglé pour ce dernier. Le frein à main central du véhicule n’est pas obligatoire, mais conseillé. A chaque sortie, vous devrez apposer le disque « conduite accompagnée » à l’arrière du véhicule.

**Les règles à respecter :** La conduite accompagnée est interdite à l’étranger. Vous devez respecter les limitations de vitesse des jeunes conducteurs :

* 110 km/h sur les autoroutes.
* 100 km/h sur les routes à chaussées séparées.
* 80 km/h sur les autres routes.
* 50 km/h en agglomération.

Lors d’un contrôle routier, vous devez présenter aux forces de l’ordre le livret d’apprentissage avec l’attestation de fin de formation initiale, la copie de votre dossier auto-école et la « lettre avenant » délivrée par l’assureur. En outre, l’accompagnateur devra présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire. Il peut être soumis à un dépistage de l’alcoolémie et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s’il était au volant de son véhicule.